

USDR0R - Technologie des bâtiments anciens

Présentation

Objectifs pédagogiques

Comprendre les principales caractéristiques constructives des bâtiments anciens et les techniques de réhabilitation ou restructuration dans le respect de leur valeur patrimoniale.

Programme

Contenu

Introduction : la lecture du bâti

I. APPRÉHENDER UNE OPÉRATION IMMOBILIÈRE SUR DU BÂTI ANCIEN

Méthodologie mise en place sur des opérations immobilières sur bâti ancien

Présentation de méthode appliquée sur les opérations de réhabilitation

Notion de patrimoine

Étude de cas

Les premiers réflexes

II. LA RECONNAISSANCE DE L'ÉDIFICE

Disposition de l'édifice sur la parcelle

Les façades

- Principales et secondaires
- Composition et caractéristiques des élévations

Organisation du plan

- Orientation
- Ordonnancement
- Travée
- Distribution

Organisation des niveaux

- Rez-de-chaussée –entresol
- Étage noble
- Étage courant
- Étage sous comble
- Niveaux de sous-sol

Les combles

- Généralités sur les combles
- Types de charpente et de ferme
- Types de comble

III. LES PRINCIPAUX OUVRAGES DU BÂTI ANCIEN

Mis à jour le 12-04-2021



Code : USDR0R

Unité spécifique de type cours

2 crédits

Responsabilité nationale :

EPN14 - Droit et immobilier / 1

Contact national :

ICH

2 rue Conté

75003 Paris

01 40 27 24 41

Virginia Mateus

virginia.mateus@lecnam.net

Les fondations

Les murs

- La maçonnerie
- Les appareils
- Les décors

Les liants

- La chaux
- Le ciment
- Le plâtre

Les enduits et les joints

Les encadrements d'ouvertures et les baies

Le pan de bois

- La structure
- La terminologie
- Les pièces et les assemblages
- L'encorbellement
- Le remplissage
- L'ornementation
- Les voûtes

La stéréotomie

- Les planchers
- Les escaliers
- Les charpentes
- Les couvertures
- Les lucarnes

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

Épreuve écrite de mise en situation professionnelle de 2 heures.

Pour valider une UE du master, il faut en principe obtenir une note d'au moins 10/20. Toutefois, une note égale ou supérieure à 9/20 et inférieure à 10/20 peut être validée par l'effet d'une compensation annuelle des notes. La compensation des notes est opérée au terme de chaque année du master et suppose :

- que la note de chaque UE soit d'au moins 9/20,
- que la note moyenne des UE de l'année soit d'au moins 10/20.